



Conflit avec Syndic de copro suite au changement

Par **yasashii**, le **19/06/2023** à **19:56**

Bonjour,

Nous avons changé de syndic en mars 2023, nous nous apercevons depuis qu'il y a eu plusieurs manquements sur le suivi de notre copro.

Notamment, ils n'ont pas fourni tous les comptes au nouveau syndic, et ils ne répondent plus aux mails de relance. Nous avons même un fournisseur qui réclame une facture de 2020 qui semble-t-il n'a pas été payée !

Y-a-t-il un recours pour nous en tant que copropriétaires ? Pouvons-nous attaquer ce syndic pour mauvaise gestion ?

Merci

Par **Antoinette Mainville**, le **06/07/2023** à **20:32**

Bonjour,

Normalement, il devrait être possible de poursuivre le syndic en justice pour mauvaise gestion dans ce cas. Toutefois, je pense qu'il vous faudrait :

- Rassembler toutes les preuves disponibles de la mauvaise gestion, telles que des relevés

de compte, des documents financiers...

- Consulter les règles et les obligations régissant les [syndics de copropriété](#) selon votre région
- Rassembler les témoignages des autres copropriétaires par écrit
- Contacter un avocat spécialisé en droit immobilier notamment dans le domaine de la copropriété
- Suivre les procédures légales appropriées pour déposer une plainte contre le syndic.

J'espère que cela pourrait vous aider.